

COURRIER DES LECTEURS

Nous avons reçu une lettre de monsieur Guy Razanamasy qui s'est senti mis en cause dans l'avant-propos du numéro 52 de la revue sur Madagascar dirigé par Françoise Raison-Jourde. Nous publions ici le droit de réponse du premier et la mise au point qu'il a suscité chez l'auteur. Nous pensons clore ainsi ce débat.

C.M.T.

Madame,

Je lis dans l'article « Une transition achevée ou amorcée » paru dans le n° 52 de *Politique africaine* (p. 10) le passage suivant :

« C'est donc quand un tout un chacun avait les yeux braqués sur les manifestations de rue puis sur le Forum national et le discours des ténors politiques que des décisions économiques capitales ont été prises à la sauvette sous l'égide du Premier ministre et de son entourage. Guy Razanamasy avait une bonne expérience personnelle, sous le régime précédent, de la relation entre politique et affaires. Ce pharmacien qui avait dû fuir Tamatave, ruiné par les troubles de 1972, s'était constitué une fortune en obtenant de Ratsiraka, le monopole de l'importation des médicaments. Il s'agissait cette fois d'inverser formellement le processus : privatiser la gestion et les bénéficiaires, mais en maintenant une situation de monopole ou d'oligopole... »

Ces allégations ne sont pas nouvelles. Elles ont même, dans les années 1980, fait la une des publications comme *La Lettre de l'Océan Indien*. N'exerçant, à l'époque, aucune responsabilité publique je n'ai pas cru opportun d'apporter un quelconque démenti à pareille malveillance.

La diffamation trouvant aujourd'hui crédit sous la plume d'une éminente historienne, je dois à la vérité de fournir quelques précisions en espérant éradiquer, une fois pour toutes, ces insinuations malveillantes à mon encontre, pis, à l'encontre de ceux qui m'ont fait l'honneur d'être mes collaborateurs.

1) Sur les privatisations

Ceux qui suivent de près ou de loin les affaires malgaches savent que la politique de privatisation, condition *sine qua non* de la politique d'ajustement structurel, a été largement amorcée plusieurs années avant mon accession au poste de Premier ministre.

Une délégation générale à la privatisation, financée par la Banque mondiale, et sur laquelle le Premier ministre n'exerçait qu'une lointaine tutelle, avait toute latitude pour procéder à l'évaluation des sociétés, chercher des partenaires.

A l'époque de mon mandat, nombre de contrats de privatisations étaient déjà à leur stade final. Il n'était donc pas question, en vertu de la compétence liée et de la continuité des services publics de revenir sur certains engagements sauf à affronter un contentieux international et à payer de lourds dédits. Dire donc que j'ai pris des décisions économiques capitales et à la sauvette relève, à mon sens, des affirmations gratuites pour ne pas dire diffamatoires.

Mieux, mon gouvernement s'est parfois vivement opposé à toute privatisation hâtive, qui se serait apparentée à une braderie pure et simple. Je songe, entre autres à la BTM pour laquelle, malgré les pressions insoutenables de Bretton Woods, nous avons choisi de restaurer d'abord la crédibilité financière de l'entreprise avant de le rétrocéder éventuellement à de potentiels repreneurs ou d'ouvrir le capital à ces participations privées.

Enfin, je ne pense pas avoir privatisé des sociétés viables telles les assurances, les sucreries, la Jirama, la Solima...

2) La « ruine » de Tamatave et le monopole pharmaceutique

J'ai évidemment scrupule à aborder ce problème qui touche à ma vie privée elle-même.

A en croire vos propos, l'affaire de Tamatave m'a pratiquement jeté à la rue, réduit à la mendicité. Certes, ce fut pour ma famille et pour moi-même un très rude coup.

Mais il faut là aussi relativiser car, tout compris fait, ce vandalisme raciste n'a touché que mon officine et ma villa et non la totalité de mon patrimoine.

Bien avant même ces déplorables événements j'étais entre autre, vice-président de la COFARMA (Coopération pharmaceutique malgache), société à capital variable (et non capitalistique) dont sont actionnaires les 80 % des pharmaciens d'officines de Madagascar des années 1960-1970.

Contrairement aux affirmations de votre article, la COFARMA n'a jamais eu le monopole de l'importation des médicaments et a toujours travaillé en concurrence avec les nombreux grossistes de la place tels : DROGEMAD, OPHAM, RHÔNE-POULENC, SPÉCIA, HOECHST, etc. Elle fut même, des années durant, la moins favorisée en matière de licences d'importation. Les documents de la société sont à votre disposition si vous souhaitez contrôler mes affirmations.

Mais s'agissant de documents malgaches, peut-être concevez-vous un doute quant à leur véracité.

Il vous est alors loisible de vous adresser au SNIP (Syndication nationale de l'industrie pharmaceutique — 88, rue de la Faisanderie, 75016 Paris) où vous pourrez consulter les archives du SNIP et du Syndicat des exportateurs.

Même s'il semble difficile aux bonnes âmes de l'assistance technique venues nous « civiliser » d'admettre que des nègres et malgaches de surcroît, puissent exercer avec honnêteté des charges publiques.

Quelles que soient les malveillances, j'atteste que, pendant cette transition, Madagascar a été dirigée par une équipe venue de tous horizons

qui n'avait plus ni soucis de carrière, ni besoins matériels lancinants... C'est peut-être ce que l'on ne lui pardonne pas.

Je me dois de vous annoncer pour finir que je suis obligé d'adresser la copie de cette lettre au directeur de publication de la revue en lui demandant le bénéfice du droit de réponse.

Soyez assurée, Madame, de mes sentiments distingués.

Guy Willy Rasanamasy,
Antananarivo, le 30 mars 1994,
COFARMA-Antananarivo

Monsieur,

Vos réactions au texte liminaire du numéro de *Politique africaine* consacré à Madagascar concernent deux points : privatisations et monopole. Qu'il soit bien entendu que notre échange ne porte pas sur le principe des privatisations, car l'étatisation de nombreux circuits de production ou de commerce par la Deuxième République a donné des résultats désastreux, chacun le reconnaît. Le problème est celui des circonstances et des modalités des privatisations.

D'abord une remarque de simple bon sens : dans une période de grande turbulence politique était-il souhaitable de poursuivre, voire d'accélérer, les privatisations ? Le programme de 1987 concernait 167 entreprises, 77 d'entre elles étaient déjà privatisées en juillet 1993 et on annonçait à cette date que 33 devaient l'être d'ici décembre 1993 !

Venons-en aux modalités : les services du Délégué général pour la privatisation, mis en place à la fin des années 80, vous ont été rattachés sous la transition. Vous avez institué par ailleurs une « Délégation générale au contrôle », dépendant de vous-même, et écarté ainsi les fonctionnaires de l'Inspection d'État, qui auraient dû pouvoir contrôler les modalités de cession des biens de l'État. Or, presque aucune privatisation ne s'est faite dans des conditions normales, les plus contestées étant celle de la Hodima et d'une huilerie vendue à un Karana (Indien) sans appel d'offres (*La Tribune*, 22 août 1992). La plupart ont permis le rachat pour des sommes dérisoires, parfois un franc symbolique, et par des affairistes qui avaient auparavant été administrateurs de firmes nationalisées. Ils investirent alors dans l'entreprise l'argent détourné antérieurement, un processus bien connu dans les pays de l'Est. Les protestations ont été nombreuses, dont la lettre ouverte du GEM (Groupement des entreprises de Madagascar) du 22 juillet 1992, à propos de la privatisation de la Somalac, de la Hodima et de la SMPL : « Nous avons déploré l'opacité dans laquelle se sont effectuées les opérations de désengagement de l'État et nous avons suggéré un certain nombre de mesures, entre autres, la publication de la liste des privatisations effectuées avec les candidats d'exécution. » Mentionnons encore celle d'Albert Zafy vous écrivant : « Comment se fait-il que la privatisation du secteur bancaire soit traitée par un groupe restreint, au-dessus de toute transparence et sans obligation de compte rendu aux autres instances de l'État ? » Allusion y est faite à quelques personnes qui « s'arro-

gent le droit de négocier à la sauvette les intérêts de l'État » (*La Tribune*, 9 juillet 1993).

Accessoirement, il est permis de s'interroger sur l'efficacité des privatisations : elles ont conduit, presque chaque fois, à substituer un quasi monopole privé à un monopole d'État, ce qu'oublie souvent de dire le FMI et la Banque mondiale.

C'est justement le problème du monopole qui est discuté et nié dans vos propos. Au sens strict du terme, vous avez raison de dire que Cofarma et Opham tenaient aussi du côté malgache des parts de marché et qu'il n'y avait pas monopole. Cependant, *La Lettre de l'océan Indien* a utilisé par deux fois, le 5 avril 1986 et le 9 juillet 1988, sans s'attirer la moindre remarque, le terme de « quasi monopole ». La situation qui m'a été décrite par différents informateurs n'avait pas grand-chose à voir avec la description rassurante des structures pharmaceutiques que vous donnez, comme étant d'ailleurs celle « des années 1960-1970 » et non celle des années 80. Si la Coopération pharmaceutique réunissait le plus grand nombre de pharmaciens, je ne comprends pas que trois pharmacies de la capitale aient fermé en 1983 car elles n'avaient plus rien à vendre dans leurs rayons. Ce qui oblige à considérer, en amont, les licences d'importation, véritable arme politique du régime Ratsiraka, dont il jouait pour obtenir certaines collaborations et éliminer des gêneurs. Or la pharmacie était dans les années 80, marquées par l'extension du paludisme, un des circuits d'importation où la culbute des prix était des plus remarquables, ne fût-ce que par simple conditionnement de la nivaquine arrivée en vrac.

Ces réflexions sont généralisables à bien d'autres importations. L'étroitesse du marché malgache, le coût de fret, le maniement politique des attributions de licences ou la possibilité pour certains d'avoir des devises provenant de branches d'activité complémentaires, comme l'exportation de la vanille, ont permis cette constitution de monopoles. Formule très ancienne, puisque les premiers « lobbies » merina apparaissent au milieu du XIX^e siècle.

Ainsi est montée sous la Deuxième République une couche de nouveaux riches cyniques et d'un opportunisme politique évident. Je ne vous confonds pas avec ces parvenus. Vous faites partie d'une famille aristocratique, dont l'assise matérielle est ancienne, qui fut intimement mêlée au destin politique de l'Imerina par le passé et a fourni un grand commis à l'État en la personne de votre frère. Vous êtes pour ces raisons un homme incontournable. C'est précisément pour cela que le cumul systématique d'autant de moyens d'influence amène à s'interroger sur votre cas.

Dans toute démocratie on cherche à ce que les hommes politiques, surtout les plus éminents, mettent pendant le temps de leur mandat un frein à leur activité en affaires. Cela devient particulièrement important en période de transition, où les contrôles normaux ne fonctionnent plus. De ce point de vue, il ne semble pas que votre gouvernement puisse être vu comme une transition, mais comme un moment plus privilégié encore pour l'avancée des hommes de votre groupe (« *Iarivo Mandrosso* » : « Tananarive en avant ») dans les secteurs-clés de la vie économique. Ceci a d'ailleurs été relevé à Madagascar par des milieux français fort bien informés qui, durant la transition, estimaient que, en tant que Premier ministre, vous travailliez essentiellement pour vous-même ou pour les vôtres.

Si mes propos, formulés à titre individuel, vous ont paru agressifs, c'est que j'attendais de vous l'ampleur de vues liée à vos capacités propres et à celles de votre groupe, formé de descendants des élites modernisatrices de l'Imerina. On attendait de ces hommes autre chose qu'une politique de *lobby*, qui ne peut qu'accentuer les clivages sociaux et ethniques à l'intérieur de Madagascar.

**Françoise Raison-Jourde,
Paris, le 5 septembre 1994
Université Paris VII**

Deux ouvrages à paraître sur l'entreprise aux éditions KARTHALA

Robert CABANES, Jean COPANS et Monique SELIM (sous la direction de). **Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique.** (16 × 24), 464 p., ISBN : 2-86537-526-9 180 F

L'extrême diversité des situations locales, nationales ou continentales des marchés du travail, des types d'entreprises ou de travailleurs et enfin des mouvements syndicaux et ouvriers conduit à une remise en cause de plus en plus radicale de l'homogénéité supposée des sociétés du Sud, comme des centres industriels et capitalistes. Ce vaste mouvement de transformation culturelle et sociale, politique et historique, est analysé dans les dix-neuf contributions de cet ouvrage, qui sont autant d'études de cas portant sur l'Afrique noire, l'Amérique latine et l'Asie. *En coédition avec l'ORSTOM. Décembre 1994.*

Stephen ELLIS et Yves A. FAURÉ. **Entreprises et entrepreneurs africains.** (16 × 24), 624 p., ISBN : 2-86537-530-7 240 F

Si les études africanistes ne les ont que rarement mis au premier rang, les entreprises et les entrepreneurs au sud du Sahara sont aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt. Les initiateurs des programmes d'ajustement structurel pensent trouver dans les secteurs privés la force motrice d'une croissance solide et durable, venant se substituer à un mode postcolonial d'accumulation rentière dont le ressort s'est brisé entre les décennies 70 et 80. Composé de 43 contributions couvrant l'ensemble des pays au sud du Sahara, cet ouvrage collectif propose une synthèse sur l'univers entrepreneurial africain. *En coédition avec l'ORSTOM. Janvier 1995.*

KARTHALA, 22-24, bd Arago, 75013 Paris